



Bruxelles, le **XXX**
[...](2014) **XXX** draft

ANNEX 1

ANNEXE

au

règlement d'exécution de la Commission

établissant le formulaire standard pour le document unique de marché européen

ANNEXE

au

règlement d'exécution de la Commission

établissant le formulaire standard pour le document unique de marché européen

Formulaire type pour le document unique de marché européen (DUME)

Le document unique de marché européen (DUME) est une déclaration sur l'honneur des opérateurs économiques servant de preuve a priori en lieu et place des certificats délivrés par des autorités publiques ou des tiers. Il vise à atténuer les lourdeurs administratives découlant de l'obligation de produire un nombre important de certificats ou d'autres documents en rapport avec les critères d'exclusion et de sélection.

Pour faciliter la tâche de leurs pouvoirs adjudicateurs et éviter l'application de définitions ou d'interprétations divergentes, les États membres peuvent adapter le DUME à utiliser par leurs pouvoirs adjudicateurs, en complétant les champs qui requièrent des indications de dispositions de droit national (par exemple, le point III.C.1) et en formulant des orientations sur ses modalités d'emploi, par exemple afin d'expliquer quelle information pertinente est à fournir sous la rubrique «numéro d'enregistrement national» ou qu'une telle indication n'est pas pertinente dans un État membre donné, ou de préciser les informations et références à fournir pour permettre aux pouvoirs adjudicateurs d'obtenir un certificat donné par voie électronique, ou d'expliquer quels critères, le cas échéant, pourraient être pertinents à la section III.D.

Lorsqu'ils préparent les documents de marché pour une procédure de passation de marché donnée, les pouvoirs adjudicateurs doivent aussi préparer le DUME qui sera utilisé pour cette procédure. Pour cela, ils doivent pré-remplir le présent formulaire type pour indiquer quelles informations ils exigeront des opérateurs économiques.

Les offres dans les procédures ouvertes ainsi que les demandes de participation aux procédures restreintes, aux procédures concurrentielles avec négociation, aux dialogues compétitifs ou aux partenariats d'innovation, doivent être accompagnées du DUME, que les opérateurs économiques auront complété pour fournir les informations requises. Sauf pour certains marchés fondés sur des accords-cadres, le soumissionnaire auquel il est prévu d'attribuer le marché devra fournir des certificats et des documents justificatifs à jour.

Pour assurer le bon déroulement de la procédure, le pouvoir adjudicateur peut à tout moment demander à un soumissionnaire de fournir tout ou partie des certificats et documents justificatifs requis.

Un opérateur économique peut être exclu de la procédure de passation de marché ou faire l'objet de poursuites en vertu de la législation nationale s'il se rend coupable de fausses déclarations en remplissant le DUME ou, de manière générale, en fournissant les informations exigées pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou de la satisfaction des critères de sélection, ou s'il a caché ces informations ou n'est pas en mesure de présenter les documents justificatifs.

Les opérateurs économiques peuvent réutiliser un DUME qui a déjà été utilisé dans une précédente procédure, à condition qu'ils confirment que les informations qui y figurent sont toujours valables. Lorsque des informations ne sont plus valables ou ne figurent pas dans le précédent DUME, ils doivent remplir un nouveau DUME pour ce qui concerne ces éléments, compléter la partie VII et joindre le précédent DUME.

Le DUME consiste en une déclaration officielle par laquelle l'opérateur économique affirme que les motifs d'exclusion pertinents ne s'appliquent pas, que les critères de sélection

pertinents sont satisfaits et qu'il fournira les informations pertinentes requises par le pouvoir adjudicateur.

Le DUME désigne en outre l'autorité publique ou le tiers compétent pour établir les documents justificatifs et contient une déclaration officielle indiquant que l'opérateur économique sera en mesure, sur demande et sans tarder, de fournir lesdits documents justificatifs.

Lorsqu'un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait de casier judiciaire, peut être obtenu par voie électronique par le pouvoir adjudicateur, l'opérateur économique peut indiquer où trouver ces informations (c'est-à-dire le nom de la base de données, son adresse internet, la référence du dossier ou de l'enregistrement, etc.) afin que le pouvoir adjudicateur puisse y avoir accès. ***En donnant ce renseignement, l'opérateur économique accepte que le pouvoir adjudicateur puisse avoir accès aux documents pertinents, sous réserve de la réglementation nationale transposant la directive 95/46/CE¹ relative au traitement des données à caractère personnel, et notamment au traitement de catégories particulières de données, telles que les données relatives aux infractions, aux condamnations pénales ou aux mesures de sûreté.***

Conformément à l'article 64 de la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil², les opérateurs économiques inscrits sur des listes officielles d'opérateurs économiques agréés ou bénéficiant d'une certification pertinente par un organisme de droit public ou privé peuvent, en ce qui concerne les informations requises au titre des parties III à V, présenter au pouvoir adjudicateur le certificat d'inscription délivré par l'autorité compétente ou le certificat délivré par l'organisme de certification compétent.

Un opérateur économique qui participe **pour son propre compte** et qui **ne recourt pas** aux capacités d'autres entités pour remplir les critères de sélection doit remplir **un** DUME.

Un opérateur économique qui participe pour son propre compte, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités doit veiller à ce que les pouvoirs adjudicateurs reçoivent à la fois son DUME et un DUME **distinct** contenant les informations pertinentes³ pour **chacune des entités concernées**.

Enfin, lorsqu'un groupement d'opérateurs économiques, y compris s'il s'agit d'une association temporaire, participe conjointement à la procédure de passation de marché, **un DUME distinct** reprenant les informations requises au titre des parties II à V doit être remis pour **chacun** des opérateurs économiques participants.

Dans tous les cas où plusieurs personnes sont membres de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance d'un opérateur économique ou détiennent un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein, chacune de ces personnes peut avoir à signer le même DUME.

Le DUME est composé des sections suivantes:

- **Partie I. Informations concernant le pouvoir adjudicateur et la procédure de passation de marché.**
- **Partie II. Informations concernant l'opérateur économique.**

¹ Directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil, du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (JO L 281 du 23.11.1995, p. 31).

² Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE (JO L 94 du 28.3.2014, p. 65).

³ Voir la partie II C ci-dessous.

- **Partie III. Critères d'exclusion:**
 - **A: Motifs liés à des condamnations pénales** (leur application est obligatoire en vertu de l'article 57, paragraphe 1, de la directive 2014/24/UE).
 - **B: Motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** (leur application est obligatoire en vertu de l'article 57, paragraphe 2, de la directive 2014/24/UE en cas de décision finale et contraignante. Il convient de noter que le droit interne de certains États membres peut rendre l'exclusion obligatoire même lorsque la décision n'est pas finale ni contraignante.).
 - **C: Motifs d'exclusion divers prévus à l'article 57, paragraphe 4, de la directive 2014/24/UE** (cas dans lesquels les opérateurs économiques peuvent être exclus; les pouvoirs adjudicateurs peuvent être tenus par leur État membre d'appliquer ces motifs d'exclusion).
 - **D: Autres motifs d'exclusion, non prévus par la directive 2014/24/UE et compatibles avec le droit de l'Union.**
- **Partie IV. Critères de sélection:**
 - **A Aptitude.**
 - **B. Capacité économique et financière.**
 - **C: Capacités techniques et professionnelles.**
 - D: Dispositifs d'assurance de la qualité et normes de gestion environnementale.
- Partie V. Réduction du nombre de candidats qualifiés.
- Partie VI. Déclarations finales.
- Partie VII. Réutilisation du DUME.

Les renseignements devant être complétés par les *pouvoirs adjudicateurs* sont indiqués, dans chaque partie ou section, par un encadré sur fond gris.

Les renseignements devant être complétés par l'**opérateur économique** sont indiqués, dans chaque partie ou section, par un encadré sur fond blanc.

Partie I: Informations concernant le pouvoir adjudicateur et la procédure de passation de marché

A: NOM ET COORDONNEES DU POUVOIR ADJUDICATEUR

- Nom: [.....]
- Numéro d'enregistrement national: (*s'il est connu*)[.....]
- Adresse postale: [.....]
- Personne de contact: [.....]
- Téléphone: [.....]
- Courriel: [.....]
- Adresse internet (adresse web) (*le cas échéant*): [.....]

B: INFORMATIONS RELATIVES A LA PROCEDURE DE PASSATION DE MARCHE

- Titre ou brève description du marché: [.....]
- S'il y a lieu, indication du ou des lot(s) concerné(s): [.....]
- Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur (*le cas échéant*): [.....]
- S'il y a lieu, adresse internet (adresse web) où les documents de marché sont disponibles: [.....]
- Des informations sur les exigences relatives aux groupements sont disponibles ici (*référence des documents*): [.....]
- Lorsque les opérateurs économiques ont recours aux capacités d'autres entités pour satisfaire aux critères de sélection figurant dans la partie IV et aux critères et règles figurant (*le cas échéant*) dans la partie V ci-dessous, les informations visées dans la partie II C doivent être fournies pour ces entités dans un formulaire de DUME distinct.
Les opérateurs économiques doivent-ils **en outre** fournir les informations visées aux parties II et III également en ce qui concerne les sous-traitants aux capacités desquels ils n'ont **pas** recours⁴? [Oui|Non]

⁴ Cf. l'article 71, paragraphe 5, troisième alinéa, de la directive 2014/24/UE

Partie II: Informations concernant l'opérateur économique

A: INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATEUR ECONOMIQUE

1. Identification:
 - Nom: [.....]
 - Numéro d'enregistrement national, le cas échéant: [.....]
 - Adresse postale: [.....]
 - Personne de contact: [.....]
 - Téléphone: [.....]
 - Courriel: [.....]
 - Adresse internet (adresse web) (*le cas échéant*): [.....]
 - Téléphone: [.....]
2. L'opérateur économique participe-t-il à la procédure de passation de marché avec d'autres? [Oui|Non]
3. En cas de réponse affirmative au point 2:
 - (a) Veuillez préciser le rôle de l'opérateur économique au sein du groupement d'opérateurs économiques (chef de groupe, responsable de l'exécution de tâches spécifiques...): [.....]
 - (b) Veuillez désigner les autres opérateurs économiques participant conjointement à la procédure de passation de marché: [.....]
 - (c) Le cas échéant, nom du groupement participant: [.....]

B: INFORMATIONS RELATIVES AUX REPRESENTANTS LEGAUX DE L'OPERATEUR ECONOMIQUE

Le cas échéant, veuillez indiquer les nom(s) et adresse(s) de la [/des] personne(s) habilitée(s) à représenter légalement l'opérateur économique aux fins de la présente procédure de passation de marché:

- Nom: [.....]
- Fonction/agissant en qualité de: [.....]
- Adresse postale: [.....]
- Téléphone: [.....]
- Courriel: [.....]

Si l'opérateur économique fait partie d'un groupement d'opérateurs économiques participant conjointement à la procédure de passation de marché, veuillez indiquer si l'opérateur économique agit au nom du groupement: [Oui|Non]

Le cas échéant, veuillez fournir des informations détaillées sur la représentation (forme, étendue, finalité, ...): [.....]

C: INFORMATIONS RELATIVES AU RECOURS AUX CAPACITES D'AUTRES ENTITES

- L'opérateur économique a-t-il recours aux capacités d'autres entités pour satisfaire aux critères de sélection figurant dans la partie IV et aux critères et règles figurant (le cas échéant) dans la partie V ci-dessous? [Oui|Non]

- Dans l'affirmative, veuillez fournir pour chacune des entités concernées un formulaire de DUME distinct contenant les informations demandées aux points A et B de la présente partie et à la partie III. Dans la mesure où cela est pertinent pour la ou les capacités spécifiques auxquelles l'opérateur économique a recours, veuillez y inclure pour chacune des entités concernées les informations demandées dans les parties IV et V.

Partie III: Motifs d'exclusion

A: MOTIFS LIES A DES CONDAMNATIONS PENALES

L'opérateur économique ou une personne membre de son organe administratif, de gestion ou de surveillance ou détenant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein ont-ils fait **l'objet d'une condamnation, prononcée par jugement définitif**, pour l'un des motifs suivants visés à l'article 57, paragraphe 1, de la directive 2014/24/UE?

1. Participation à une **organisation criminelle** au sens de l'article 2 de la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil⁵: [Oui|Non]
2. **Corruption**, telle qu'elle est définie à l'article 3 de la convention relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des fonctionnaires des États membres de l'Union européenne⁶ et à l'article 2, paragraphe 1, de la décision-cadre 2003/568/JAI du Conseil⁷, ou telle qu'elle est définie dans le droit national du pouvoir adjudicateur ou de l'opérateur économique: [Oui|Non]
3. **Fraude** au sens de l'article 1^{er} de la convention relative à la protection des intérêts financiers⁸ des Communautés européennes: [Oui|Non]
4. **Infraction terroriste** ou infraction liée aux activités terroristes, telles qu'elles sont définies respectivement à l'article 1^{er} et à l'article 3 de la décision-cadre 2002/475/JAI du Conseil⁹, ou incitation à commettre une infraction, complicité ou tentative d'infraction telles qu'elles sont visées à l'article 4 de ladite décision-cadre: [Oui|Non]
5. **Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme** tels qu'ils sont définis à l'article 1^{er} de la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil¹⁰: [Oui|Non]
6. **Travail des enfants** et autres formes de **traite des êtres humains** définies à l'article 2 de la directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil¹¹: [Oui|Non]
7. **En cas de réponse affirmative à l'un des points 1 à 6:** veuillez préciser:

– la date de condamnation [] [] [] et le ou les point(s) concerné(s) [...];

⁵ Décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil du 24 octobre 2008 relative à la lutte contre la criminalité organisée (JO L 300 du 11.11.2008, p. 42).

⁶ JO C 195 du 25.6.1997, p. 1.

⁷ Décision-cadre 2003/568/JAI du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la lutte contre la corruption dans le secteur privé (JO L 192 du 31.7.2003, p. 54).

⁸ JO C 316 du 27.11.1995, p. 48.

⁹ Décision-cadre 2002/475/JAI du Conseil du 13 juin 2002 relative à la lutte contre le terrorisme (JO L 164 du 22.6.2002, p. 3).

¹⁰ Directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (JO L 309 du 25.11.2005, p. 15).

¹¹ Directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes et remplaçant la décision-cadre 2002/629/JAI du Conseil (JO L 101 du 15.4.2011, p. 1).

- dans la mesure où cela est **directement** établi dans la condamnation, la durée de la période d'exclusion [...] et le ou les point(s) concerné(s) [...]
- La documentation pertinente est disponible par voie électronique (point concerné, adresse web, autorité ou organisme émetteur, référence précise de la documentation): [.....][.....][.....][.....]¹²

8. **En cas de réponse affirmative à l'un des points 1 à 6**, l'opérateur économique a-t-il pris, conformément à l'article 57, paragraphe 6, de la directive 2014/24/UE, des mesures suffisant à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion pertinent? [Oui|Non] («auto-réhabilitation»)

Dans l'affirmative, veuillez décrire les mesures prises: [.....]

B: MOTIFS LIES AU PAIEMENT D'IMPOTS ET TAXES OU DE COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE

1. Est-il exigé de la part des opérateurs économiques inscrits sur les listes officielles ou bénéficiant d'une certification qu'ils produisent, en plus du certificat d'inscription ou du certificat délivré par l'organisme de certification, un **certificat** relatif au paiement des cotisations de sécurité sociale et des impôts et taxes? [Oui|Non]

2. L'opérateur économique a-t-il fait l'objet, en vertu du droit interne du pays dans lequel il est établi ou de l'État membre du pouvoir adjudicateur, d'une décision judiciaire ou administrative établissant qu'il a **manqué à ses obligations relatives au paiement d'impôts, de taxes ou de cotisations de sécurité sociale**? [Oui|Non] Quel est le montant concerné? [.....]

- **Si un tel manquement a été établi**, la décision en question était-elle finale et contraignante? [Oui|Non]
- **Lorsqu'un tel manquement a été établi**, indiquer la date de la condamnation et, dans la mesure où elle fixée **directement** dans la condamnation, la durée de la période d'exclusion.[.....]

3. **Lorsqu'un manquement tel qu'indiqué au point 2 a été établi**, l'opérateur économique a-t-il rempli ou va-t-il remplir ses obligations en payant ou en concluant un accord contraignant en vue de payer les impôts et taxes ou cotisations de sécurité sociale dues, y compris, le cas échéant, tout intérêt échu ou les éventuelles amendes? [Oui|Non]

4. La documentation pertinente concernant les points 1, 2 ou 3 est disponible par voie électronique (adresse web, autorité ou organisme émetteur, référence précise de la documentation): [.....][.....]

C: AUTRES MOTIFS D'EXCLUSION PREVUS A L'ARTICLE 57, PARAGRAPHE 4, DE LA DIRECTIVE 2014/24/UE

Lorsqu'un ou plusieurs de ces motifs d'exclusion sont définis avec plus de précision dans la législation nationale, les *pouvoirs adjudicateurs* doivent indiquer de quelle manière ils sont définis, le cas échéant au moyen d'une référence à l'acte législatif concerné.

¹² Veuillez répéter autant de fois que nécessaire.

L'un des motifs d'exclusion suivants s'appliquent-ils?

1. Y a-t-il eu **manquement aux obligations applicables** dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union, le droit national, des conventions collectives ou par les dispositions de droit international environnemental, social et du travail énumérées dans l'annexe X de la directive 2014/24/UE?

Le cas échéant, voir les définitions suivantes dans le droit interne: [.....]

– [Oui|Non]

2. L'opérateur économique est-il **en état de faillite ou fait-il l'objet d'une procédure d'insolvabilité** ou de liquidation, ses biens sont-ils administrés par un liquidateur ou placés sous administration judiciaire, a-t-il conclu un concordat préventif, se trouve-t-il en état de cessation d'activités, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales?

Le cas échéant, voir les définitions suivantes dans le droit interne: [.....]

– [Oui|Non]

– **Dans l'affirmative**, l'opérateur économique sera-t-il en mesure d'exécuter le marché, compte tenu des règles et des mesures nationales applicables en matière de continuation des activités dans ces circonstances? [Oui|Non]

– La documentation pertinente est disponible par voie électronique (adresse web, autorité ou organisme émetteur, référence précise de la documentation): [.....]
[.....]

3. L'opérateur économique a-t-il été reconnu coupable d'une **faute professionnelle grave** qui remet en cause son intégrité?

Le cas échéant, voir les définitions suivantes dans le droit interne: [.....]

– [Oui|Non]

4. L'opérateur économique a-t-il conclu des accords avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence?

– [Oui|Non]

5. Existe-t-il un conflit d'intérêts auquel on ne peut remédier efficacement par d'autres mesures moins intrusives?

Le cas échéant, voir les définitions suivantes en droit national: [.....]

– [Oui|Non]

6. L'opérateur économique, ou une entreprise liée à l'opérateur économique, a-t-il/elle conseillé le pouvoir adjudicateur ou été autrement associé(e) à la préparation de la procédure de passation de marché?

– [Oui|Non]

7. L'opérateur économique a-t-il fait l'objet d'une résiliation d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec une entité adjudicatrice ou d'une concession antérieure, ou de dommages et intérêts ou d'une autre sanction comparable, en raison de défaillances importantes ou persistantes de sa part dans l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre de ce marché ou de cette concession antérieure(e)?

Le cas échéant, voir les définitions suivantes en droit national: [.....]

– [Oui|Non]

8. L'opérateur économique confirme-t-il que:

(a) il ne s'est pas rendu coupable de fausses déclarations lorsqu'il a fourni les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou le respect des critères de sélection,

(b) il n'a pas caché ces informations, et

(c) il sera en mesure de présenter les documents justificatifs requis en vertu du présent DUME?

– [Oui|Non]

9. L'opérateur économique confirme-t-il qu'il n'a pas entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui procurer un avantage indu lors de la procédure de passation de marché, ou n'a pas fourni par négligence des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution?

– [Oui|Non]

10. **En cas de réponse affirmative à l'un des points 1 ou 3 à 7, ou de réponse négative au point 8 ou 9**, l'opérateur économique a-t-il pris, conformément à l'article 57, paragraphe 6, de la directive 2014/24/UE, des mesures suffisantes à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion pertinent? [Oui|Non] («auto-réhabilitation»)

Dans l'affirmative, veuillez décrire les mesures prises: [.....]

D: AUTRES MOTIFS D'EXCLUSION, NON PREVUS PAR LA DIRECTIVE 2014/24/UE ET COMPATIBLES AVEC LE DROIT DE L'UNION

1. Le motif d'exclusion suivant prévu par le droit national s'appliquera et la preuve suivante de son absence sera exigée:

(a) [Motif d'exclusion:]

(b) [Preuve:]

Ce motif d'exclusion s'applique-t-il à l'opérateur économique? [Oui|Non]

La documentation pertinente est disponible par voie électronique (adresse web, autorité ou organisme émetteur, référence précise de la documentation): [.....] [.....]

2. Le motif d'exclusion suivant prévu par le droit national s'appliquera et la preuve suivante de son absence sera exigée:

(c) [Motif d'exclusion:]

(d) [Preuve:]

Ce motif d'exclusion s'applique-t-il à l'opérateur économique? [Oui|Non]

La documentation pertinente est disponible par voie électronique (adresse web, autorité ou organisme émetteur, référence précise de la documentation): [.....] [.....]

...

Partie IV: Critères de sélection

A: APTITUDE

Les ***pouvoirs adjudicateurs*** doivent indiquer quels critères de sélection s'appliqueront en cochant la case placée devant chaque critère concerné.

1. **Inscription sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce de l'État membre dans lequel l'opérateur économique est établi¹³**: [Oui|Non]

– La documentation pertinente est disponible par voie électronique (adresse web, autorité ou organisme émetteur, référence précise de la documentation): [.....]
[.....]

¹³ Comme décrit à l'annexe XI de la directive 2014/24/UE; *les opérateurs économiques de certains États membres peuvent être tenus de se conformer à d'autres exigences mentionnées dans ladite annexe.*

2. (pour les marchés publics de services) **Détenir une autorisation spécifique ou être membre d'une organisation spécifique** dans la mesure où les opérateurs économiques ont besoin d'une autorisation spécifique ou doivent être membres d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir le service requis dans leur pays d'établissement.

- Est-il nécessaire de détenir une autorisation spécifique ou d'être membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir le service en question dans le pays dans lequel l'opérateur économique est établi? [Oui|Non]
- Dans l'affirmative, l'opérateur économique possède-t-il cette autorisation ou est-il membre de cette organisation? [Oui|Non]
- La documentation pertinente est disponible par voie électronique (adresse web, autorité ou organisme émetteur, référence précise de la documentation): [.....]
[.....]

B. CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Les **pouvoirs adjudicateurs** doivent indiquer quels critères de sélection s'appliqueront en cochant la case placée devant chaque critère concerné et, si nécessaire, ajouter les informations manquantes pour préciser les exigences exactes. Au point 1, ils doivent choisir l'**une** des deux possibilités.

1a. Avoir réalisé un **chiffre d'affaires annuel global atteignant au minimum** [.....] pour [le dernier|chacun des 2 derniers|chacun des 3 derniers] exercice(s)¹⁴, **et/ou**

1b. Avoir un **chiffre d'affaires annuel dans le domaine concerné par le marché atteignant au minimum** [...] pour [le dernier|chacun des 2 derniers|chacun des 3 derniers] exercice(s)¹⁵

1aa. Indiquer le chiffre d'affaires annuel de l'opérateur économique pour le nombre d'exercices indiqué au point 1a:

exercice: [.....] chiffre d'affaires: [.....]

exercice: [.....] chiffre d'affaires: [.....]

exercice: [.....] chiffre d'affaires: [.....]

La documentation pertinente est disponible par voie électronique (adresse web, autorité ou organisme émetteur, référence précise de la documentation): [.....][.....]

et/ou

1bb. Indiquer le chiffre d'affaires de l'opérateur économique dans le domaine concerné par le marché pour le nombre d'exercices indiqué au point 1b:

exercice: [.....] chiffre d'affaires: [.....]

exercice: [.....] chiffre d'affaires: [.....]

exercice: [.....] chiffre d'affaires: [.....]

¹⁴ Biffer les mentions inutiles.

¹⁵ Biffer les mentions inutiles.

La documentation pertinente est disponible par voie électronique (adresse web, autorité ou organisme émetteur, référence précise de la documentation): [.....][.....]

2. Lorsque les informations requises au point 1aa ou 1bb ne sont pas disponibles pour la totalité de la période demandée, veuillez indiquer la date à laquelle l'entreprise a été créée ou à laquelle l'opérateur économique a commencé son activité: [.....]

3. Respect du **ratio financier**¹⁶ suivant entre [.....] et [.....]. Ce ratio financier est défini dans la partie suivante des documents de marché: [.....]. Il doit être pris en compte conformément aux méthodes et critères définis dans la partie suivante des documents de marché: [.....]

- Veuillez indiquer le ratio actuel de l'opérateur économique: [.....]
- La documentation pertinente est disponible par voie électronique (adresse web, autorité ou organisme émetteur, référence précise de la documentation): [.....][.....]

4. Avoir souscrit une police d'**assurance couvrant les risques professionnels** à hauteur d'un **montant minimum de** [.....]

- Veuillez indiquer le montant couvert par l'assurance contre les risques professionnels souscrite par l'opérateur économique : [.....]
- Ces informations sont disponibles par voie électronique (adresse web, autorité ou organisme émetteur, référence précise de la documentation): [.....][.....]

5. **Autres conditions, le cas échéant**, pour évaluer si l'opérateur économique possède la capacité économique et financière nécessaire pour exécuter le marché: [.....]. Veuillez également indiquer quelles preuves seront demandées: [.....]

- Veuillez indiquer si l'opérateur économique satisfait aux exigences indiquées et, le cas échéant, de quelle manière: [.....]
- La documentation pertinente est disponible par voie électronique (adresse web, autorité ou organisme émetteur, référence précise de la documentation): [.....][.....]

C: CAPACITES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES

Les **pouvoirs adjudicateurs** doivent indiquer quels critères de sélection s'appliqueront en cochant la case placée devant chaque critère concerné et, si nécessaire, ajouter les informations manquantes pour préciser les exigences exactes.

1. (pour les marchés publics de travaux): Disposer d'un niveau d'expérience suffisant démontré par la bonne exécution des types de travaux suivants au cours [de la / des deux, trois, quatre ou cinq]¹⁷ dernière[s] année[s]: [.....]
Pour les pouvoirs adjudicateurs d'un État membre disposant de listes officielles d'opérateurs économiques agréés et d'une certification par des organismes de droit public ou privé¹⁸, indiquer la catégorie de classification ou de certification

¹⁶ Par exemple, le ratio entre les éléments d'actif et de passif.

¹⁷ Biffer les mentions inutiles.

¹⁸ Voir l'article 64 de la directive 2014/24/UE.

applicable: [.....]

Les éléments probants indiquant que des travaux pertinents ont été réalisés il y a plus de cinq ans seront acceptés: [Oui/Non].

Veillez dresser la liste des travaux exécutés durant la période de référence: [.....]

La documentation pertinente concernant la bonne exécution et les résultats pour les travaux les plus importants est disponible par voie électronique (adresse web, autorité ou organisme émetteur, référence précise de la documentation): [.....]
[.....]

2. [] (pour les marchés publics de fournitures et de services): **Disposer d'un niveau d'expérience suffisant démontré par la livraison du type suivant de fournitures ou la prestation du type suivant de services** au cours [de la / des deux ou trois] dernière[s] année[s]¹⁹: [.....]

Les éléments probants indiquant que des fournitures pertinentes ont été livrées ou des services pertinents ont été fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte: [Oui/Non]

Veillez fournir la liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis par l'opérateur économique au cours de la période de référence, en indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé: [.....]

3. [] l'indication des **techniciens ou des organismes techniques**²⁰ impliqués, qu'ils soient ou non intégrés à l'entreprise de l'opérateur économique, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et, lorsqu'il s'agit de marchés publics de travaux, des techniciens ou des organismes techniques auxquels l'opérateur économique pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage. Les techniciens ou les organismes techniques concernés doivent satisfaire au moins aux **critères** suivants, le cas échéant: [.....]

– Veuillez fournir les informations pertinentes [.....]

4. [] la description de **l'équipement technique et des mesures** employées par l'opérateur économique pour **s'assurer de la qualité**, et de ses **moyens d'étude et de recherche**. L'équipement technique et les mesures en question doivent satisfaire au moins aux **critères** suivants, le cas échéant: [.....]

– Veuillez fournir la description en question: [.....]

5. [] l'indication des **systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement** que l'opérateur économique pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché. Les systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement en question doivent satisfaire au moins aux **critères** suivants, le cas échéant: [.....]

– Veuillez fournir les informations pertinentes: [.....]

¹⁹ Biffer les mentions inutiles.

²⁰ Pour les techniciens ou les organismes techniques non intégrés à l'entreprise de l'opérateur économique, mais aux capacités desquelles l'opérateur économique a recours, comme indiqué dans la partie II C, des formulaires de DUME distincts doivent être remplis.

6. [] (pour les produits ou services à fournir qui sont complexes ou, à titre exceptionnel, pour les produits ou services qui répondent à un but particulier): L'autorisation de **procéder à un contrôle**²¹ portant sur les **capacités de production** ou sur la **capacité technique** de l'opérateur économique et, si nécessaire, sur les **moyens d'étude et de recherche** dont il dispose ainsi que sur les **mesures de contrôle de la qualité** qu'il prendra;

– Veuillez indiquer si l'opérateur économique autorisera de tels contrôles: [Oui|Non]

7. [] l'indication des **titres d'études et professionnels** du prestataire de services ou de l'entrepreneur ou des cadres de l'opérateur économique, à condition qu'ils ne soient pas évalués comme critère d'attribution. Les titres d'études et professionnels en question doivent satisfaire au moins aux **critères** suivants, le cas échéant: [.....]

– Veuillez fournir les informations pertinentes: [.....]

8. [] l'indication des **mesures de gestion environnementale** que l'opérateur économique pourra appliquer lors de l'exécution du marché. Les mesures de gestion environnementale en question doivent satisfaire au moins aux **critères** suivants, le cas échéant: [.....]

– Veuillez fournir les informations pertinentes: [.....]

9. [] une déclaration indiquant les **effectifs moyens annuels** de l'opérateur économique et le nombre de cadres pendant les trois dernières années. Les effectifs moyens annuels et le nombre de cadres en question doivent satisfaire au moins aux **critères minimaux** suivants, le cas échéant: [...] [.....]

– Veuillez fournir les déclarations demandées pour les trois dernières années: (effectifs moyens annuels) [.....], nombre de cadres [.....]

10. [] une déclaration indiquant **l'outillage, le matériel et l'équipement technique** dont l'opérateur économique disposera pour la réalisation du marché. L'outillage, le matériel et l'équipement technique en question doivent satisfaire au moins aux **critères** suivants, le cas échéant: [.....]

– Veuillez fournir la déclaration pertinente: [.....]

11. [] l'indication de la **part** du marché que l'opérateur économique a **éventuellement l'intention de sous-traiter**;

– Veuillez indiquer la part du marché: [.....]

12. [] (pour les marchés publics de fournitures): des **échantillons, descriptions ou photographies** des produits à fournir, qui n'ont pas besoin d'être accompagnés de certificats d'authenticité; **ou**
[] (pour les marchés publics de fournitures): des **échantillons, descriptions ou photographies** des produits à fournir, **dont l'authenticité doit être certifiée**;

– Veuillez confirmer que les échantillons, descriptions ou photographies pertinents seront fournis: [.....]

²¹ Le contrôle sera effectué par le pouvoir adjudicateur ou, en son nom, par un organisme officiel compétent du pays dans lequel le fournisseur ou le prestataire de services est établi;

- Veuillez indiquer si vous possédez les certificats d'authenticité demandés: [Oui|Non]
- La documentation pertinente est disponible par voie électronique (adresse web, autorité ou organisme émetteur, référence précise de la documentation): [.....][.....]

13. (pour les marchés publics de fournitures): des **certificats** établis par des **instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité** et reconnus compétents, attestant la conformité de produits bien identifiée par des références aux spécifications ou normes techniques suivantes, sont exigés: [.....];

- Veuillez indiquer si vous possédez de tels certificats: [Oui|Non]
- La documentation pertinente est disponible par voie électronique (adresse web, autorité ou organisme émetteur, référence précise de la documentation): [.....][.....]

D: DISPOSITIFS D'ASSURANCE DE LA QUALITE ET NORMES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

Les ***pouvoirs adjudicateurs*** doivent indiquer quels dispositifs d'assurance de la qualité et/ou quelles normes de gestion environnementale seront exigés en cochant la case placée devant chaque exigence concernée et, si nécessaire, ajouter les informations manquantes pour préciser l'exigence exacte.

1. Production de **certificats** établis par des organismes indépendants, attestant que l'opérateur économique se conforme à certaines **normes d'assurance de la qualité**, y compris en ce qui concerne l'accessibilité pour les personnes handicapées. Les normes d'assurance de la qualité demandées doivent être basées sur les séries de normes européennes suivantes et certifiées par des organismes accrédités: EN [.....];

- Veuillez indiquer si vous possédez de tels certificats: [Oui|Non]
- Si la réponse est non, veuillez expliquer pourquoi et préciser de quels autres moyens de preuve vous disposez concernant le dispositif d'assurance de la qualité: [.....] [.....]
- La documentation pertinente est disponible par voie électronique (adresse web, autorité ou organisme émetteur, référence précise de la documentation): [.....] [.....]

2. Production de certificats établis par des organismes indépendants, attestant que l'opérateur économique se conforme à certains systèmes ou normes de gestion environnementale. Les systèmes ou normes de gestion environnementale requis doivent être conformes:

- (a) au système de management environnemental et d'audit (EMAS) de l'Union,

- (b) [...] à d'autres systèmes de gestion environnementale reconnus conformément à l'article 45 du règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil²² [...], ou
- (c) [...] à d'autres normes de gestion environnementale fondées sur les normes européennes ou internationales en la matière élaborées par des organismes accrédités EN [...],

- Veuillez indiquer si vous possédez de tels certificats: [Oui|Non]
- Si la réponse est non, veuillez expliquer pourquoi et préciser de quels autres moyens de preuve vous disposez concernant le dispositif d'assurance de la qualité: [.....] [.....]
- La documentation pertinente est disponible par voie électronique²³ (*adresse web, autorité ou organisme émetteur, référence précise de la documentation*): [.....][.....]

Partie V: Réduction du nombre de candidats qualifiés

Uniquement pour les procédures restreintes, les procédures concurrentielles avec négociation, les dialogues compétitifs et les partenariats d'innovation:

1. Les critères ou règles objectifs et non discriminatoires suivants seront appliqués pour limiter le nombre de candidats respectant les critères de sélection qui seront invités à soumissionner ou à dialoguer (le cas échéant, faire référence au(x) document(s) de marché contenant ces informations): [.....]. Les (types de) certificats ou formes de pièces justificatives suivants seront demandés, le cas échéant, comme preuve du respect des règles et critères objectifs: [.....]

2. Veuillez indiquer:

- si l'opérateur économique satisfait aux règles et critères pour la réduction du nombre de candidats qualifiés et, le cas échéant, de quelle manière: [.....].
- Pour **chacun** des certificats ou formes de pièces justificatives demandés au point 1, veuillez indiquer si l'opérateur économique possède les documents requis: [Oui|Non]
- Pour **chacun** des certificats ou formes de pièces justificatives demandés au point 1, veuillez indiquer si la documentation pertinente est disponible par voie électronique²⁴ (*adresse web, autorité ou organisme émetteur, référence précise de la documentation*): [.....][.....]

²² Règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), abrogeant le règlement (CE) n° 761/2001 et les décisions de la Commission 2001/681/CE et 2006/193/CE (JO L 342 du 22.12.2009, p. 1).

²³ Veuillez indiquer clairement à quel élément la réponse se rapporte.

²⁴ Veuillez indiquer clairement à quel élément la réponse se rapporte.

Partie VI: Déclarations finales

Je soussigné(e) déclare/nous soussigné(e)s déclarons²⁵ sur l'honneur que les informations que j'ai/nous avons²⁶ fournies au titre des parties II à V sont exactes et correctes et que j'/nous²⁷ ai/avons²⁸ connaissance des conséquences de toute fausse déclaration.

Je soussigné(e) consens/nous soussigné(e)s consentons²⁹ formellement à ce que [désigner le pouvoir adjudicateur figurant à la partie I, section A] ait accès aux documents justificatifs étayant les informations que j'ai/nous avons³⁰ fournies dans [indiquer la/les partie/section/point(s) concerné(s)] du présent document unique de marché européen aux fins de [indiquer la procédure de passation de marché: (brève description, référence de la publication au Journal officiel de l'Union européenne, numéro de référence)].

En ce qui concerne les certificats et autres formes de pièces justificatives qui ne sont pas disponibles par voie électronique, je déclare/nous déclarons³¹ sur l'honneur que je serai/nous serons³² en mesure, sur demande et sans tarder, de fournir les documents justificatifs en question.

Date, lieu et signature(s): [.....]

²⁵ Biffer les mentions inutiles.

²⁶ Biffer les mentions inutiles.

²⁷ Biffer les mentions inutiles.

²⁸ Biffer les mentions inutiles.

²⁹ Biffer la mention inutile.

³⁰ Biffer la mention inutile.

³¹ Biffer la mention inutile.

³² Biffer la mention inutile.

Partie VII: Réutilisation du DUME

Identification du DUME à réutiliser:

1. DUME initialement soumis à [désigner le pouvoir adjudicateur]:
2. Aux fins de la procédure de passation de marché [indiquer la procédure de passation de marché (brève description, référence de la publication au *Journal officiel de l'Union européenne*, numéro de référence)]
3. Date de la signature par l'opérateur économique du DUME à réutiliser:

Déclaration de confirmation de validité

Je soussigné(e) déclare/nous soussigné(e)s déclarons³³ sur l'honneur que les informations que j'ai/nous avons³⁴ fournies aux points que j'ai/nous avons³⁵ indiqués en cochant la case placée devant la référence concernée continuent d'être exactes et correctes et que je/nous³⁶ ai/avons³⁷ connaissance des conséquences de toute fausse déclaration.

Partie II, section A;

Partie II, section B;

Partie II, section C;

Partie III, section A, points:

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8;

Partie III, section B, points:

2, 3, 4;

Partie III, section C, points:

1, 2, 3, 4;

Partie III, section D, points:

1, 2;

Partie IV, section A, points:

1, 2;

Partie IV, section B, points:

1aa, 1bb, 2, 3, 4, 5;

Partie IV, section C, points:

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13;

Part IV, section D, points:

1, 2;

Partie V, point:

³³ Biffer les mentions inutiles.

³⁴ Biffer les mentions inutiles.

³⁵ Biffer les mentions inutiles.

³⁶ Biffer les mentions inutiles.

³⁷ Biffer les mentions inutiles.

[] 2

Date, lieu et signature(s): []